

Procès verbal

Le lundi 18 novembre 2024 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Alain GARNIER.

Secrétaire de la séance : Thierry TORRES

Présents : Alain GARNIER, André LAURENT, Marie-Cécile RIVIERE, Françoise BAUZOU, Jean DELHON, Raphael GENZ, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO

Représentés :

Absents et excusés : Sonia PORTET, Antoine DOMANEC, Grégory LAFOSSE

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal des conseils municipaux du 26 août 2024 et du 16 octobre 2024
- 2- Sortie d'un bien du domaine public communal
- 3- Cession gratuite d'un terrain à la commune
- 4- Projet d'accès à l'école - demande de subvention de l'état (DETR)
- 5- Association de la Boule Verte de la Barguillère - Bail emphytéotique pour le bouldrome
- 6- Programme 2025 voirie de l'agglomération Foix-Varilhès - Approbation
- 7- Subvention festival Air Avenir
- 8- Subvention à l'école (Budget 2025)

Délibérations du conseil :

Sortie d'un bien du domaine public communal (N° 2024_062)

Monsieur André LAURENT, Adjoint au Maire expose :

Par délibération en date du 1er juillet 2024 le conseil municipal avait approuvé le principe d'un échange de terrains entre la commune et Monsieur REVERDY.

Cet échange inclut une parcelle de 9 ca à ce jour dans le domaine public de la commune selon le plan joint.

Cette parcelle n'a aujourd'hui aucune affectation publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **DE CONSTATER la désaffectation publique du terrain communal concerné selon le plan**

joint

- **DE DECIDER du déclassement de ce terrain et son reversement dans le domaine privé de la Commune**

Délibération : adoptée

Approbation du procès-verbal des conseils municipaux du 26 août 2024 et du 16 octobre 2024 (N° 2024_061)

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 26 août 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Thierry TORRES.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 16 octobre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de André LAURENT.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER le procès-verbal de la séance du 26 août 2024.**
- **DE VALIDER le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024.**

Délibération : adoptée

Projet d'accès à l'école - demande de subvention de l'état (DETR) (N° 2024_064)

Monsieur le Maire expose :

L'obligation de n'avoir qu'un seul accès à l'école a été imposée par le plan Vigipirate.

Cet accès se trouvant au bord de la RD 17 les enfants venant du centre du village sont obligés de cheminer le long de la route encombrée de plus par les voitures des parents.

Les parents d'élèves ont vivement réagi à ce danger pour les enfants.

Il a donc été décidé de réaliser un cheminement piéton ainsi qu'un parking. Ces travaux consistent en la réalisation d'un terrassement (réalisé), d'un enrochement de soutènement et la mise en place d'une couche de grave.

Par délibération en date du 16 octobre 2024 le conseil municipal a décidé de mobiliser le fonds de soutien à la ruralité.

Monsieur le Préfet nous a indiqué que ces travaux pouvaient faire l'objet d'une aide de l'Etat au titre de la DETR ;

En conséquence le plan de financement serait modifié ainsi :

Montant des travaux : 17 332, 50 € H.T.

DETR : 4 000, 00 €

Fonds de soutien à la ruralité : 6 625, 25 €

Part communale : 6 625, 25 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de la sécurisation de l'accès à l'école à hauteur de 4 000 €.**

Délibération : adoptée

Association de la Boule Verte de la Barquillère - Bail emphytéotique pour le boulodrome (N° 2024_065)

(Retire et remplace la délibération du 25 mars 2024)

Monsieur le Maire expose :

De nouvelles discussions avec l'association La Boule Verte de la Barquillère nous amène à modifier les dispositions contenues dans le projet de bail emphytéotique que la commune doit signer avec cette association.

Compte tenu des moyens financiers dont dispose l'association en fonctionnement

Compte tenu de l'importance des travaux d'aménagement du boulodrome réalisés par l'association,

prouvant ainsi sa volonté de s'inscrire dans la durée, comme le confirme la domiciliation de son siège à la mairie de Serres Sur Arget.

Compte tenu de l'engagement de la Boule Verte d'utiliser le boulodrome avec rigueur en termes de consommation électrique.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'avoir enfin une occupation cohérente de cet équipement totalement sous utilisé depuis sa création.

Il est donc envisagé de signer un bail emphytéotique de 30 ans avec un loyer annuel de 300 € incluant une participation forfaitaire aux frais d'électricité et d'eau.

Ainsi il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le projet de bail emphytéotique à intervenir entre la commune de Serres sur Arget et l'association la Boule Verte de la Barguillère pour l'utilisation du boulodrome.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire de Serres sur Arget à signer le bail emphytéotique.**

Délibération : adoptée

Cession gratuite d'un terrain à la commune (N° 2024_063)

Monsieur André LAURENT expose :

Monsieur Thierry LAURENT, demeurant : Impasse du Maraicher 13600 La Ciotat, a proposé de céder à l'euro symbolique à la Commune de Serres sur Arget une parcelle lui appartenant cadastrée B837 d'une contenance de 76a 20ca.

Cette cession sera constatée par acte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER la cession de la parcelle B837 au profit de la commune**
- **D'AUTORISER M. André LAURENT, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune les documents à intervenir au règlement de cette affaire et notamment l'acte administratif appelé à constater cette cession à l'euro symbolique**

Subvention à l'école - Budget 2025 (N° 2024_067)

Madame Marie Cécile RIVIERE 2ème Adjointe au Maire expose :

Chaque année, la commune verse des subventions aux associations locales. Un montant global est inscrit au budget communal et ces subventions sont versées au regard d'une demande préalable effectuées par celles-ci.

Le conseil municipal avait demandé à l'école de fonctionner sur le même principe et d'établir une demande de subvention tous les ans avec présentation des projets et prévisionnel de financement pour chacun. Ceci afin de verser une somme en adéquation avec les besoins exprimés.

Lors du dernier conseil d'école, les enseignants ont demandé à revenir à un fonctionnement antérieur, à savoir que la commune verse une somme forfaitaire chaque année à l'école sans que celle-ci ait à en faire la demande ni à se justifier. En effet ils exposent le fait que l'école n'est pas une association comme les autres et ne doit pas avoir le même traitement que ces dernières. La mairie doit pouvoir soutenir de façon pérenne les projets pédagogiques engagés par l'équipe enseignante.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **DE VERSER** chaque année une somme forfaitaire de 1000€ à l'école à partir de 2025.
- **D'ACTER** la possibilité d'y ajouter une subvention sur demande expresse et préalable des enseignants, sur présentation d'un projet plus onéreux nécessitant un versement exceptionnel.

Subvention Festival R Avenir (N° 2024_066)

Mme Françoise BAUZOU expose :

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, le réseau des ressourceries d'Ariège organise le 1^{er} festival Un R d'Avenir.

L'objectif est de sensibiliser le grand public et les élus aux « R » : réduire, réemployer, réutiliser, réparer, recycler, rendre à la terre.

Le concept de cette manifestation repose sur une journée principale, festive et optimiste, le samedi 16 novembre à La Bastide-de-Sérou puis dans la **semaine qui suit** chaque structure participante propose ses actions sur son territoire et/ou dans sa structure, en lien avec la thématique des « R ». Chaque citoyen, chaque élu peut trouver un événement près de chez lui et découvrir ou explorer des solutions

concrètes fondées sur les « R ».

Le réseau des ressourceries a sollicité une participation financière des collectivités locales, entre autres de la commune de Serres sur Arget.

Après en avoir débattu, le conseil municipal de Serres sur Arget décide d'attribuer une subvention de 150,00 € au réseau des ressourceries pour contribuer au financement du festival visé ci-dessus.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER l'attribution d'une subvention de 150,00 au réseau des ressourceries dans le cadre du festival un R d'avenir**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibération : adoptée

Alain GARNIER
Président de séance

Thierry TORRES
Secrétaire de séance